

Le plan national de développement des énergies renouvelables

LES CHIFFRES

- **23 %** : c'est l'objectif pour 2020, de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale.
- **120 000** : c'est le nombre d'emplois que pourraient représenter les énergies renouvelables en 2012.
- **2 millions** : c'est le nombre de foyers qui seront équipés de pompes à chaleur d'ici 2020.
- **4,2 %** : c'est la croissance des énergies renouvelables en 2007.

L'ESSENTIEL

- Le développement des énergies renouvelables est indispensable pour **relever le défi climatique** et pour **assurer notre indépendance énergétique**.
- Le soleil, l'eau, le vent, le bois, la chaleur de la terre, la biomasse sont des ressources abondantes directement accessibles sur notre territoire.
- A l'occasion du lancement de la semaine des énergies renouvelables, **Jean-Louis BORLOO a présenté un plan national de développement des énergies renouvelables destiné à réussir la transition énergétique**.
- Les **50 mesures concrètes** contenues dans ce plan font **entrer le Grenelle de l'Environnement dans chaque foyer français**.

POURQUOI CE PLAN ?

- Ce plan est indispensable **pour remplir l'objectif de 23% d'énergies renouvelables en 2020** que la France s'est fixé, en cohérence avec l'objectif proposé au niveau européen dans le cadre du paquet « Climat-Energie ».
- L'objectif est clair : réduire les émissions de CO2 **pour lutter contre le réchauffement climatique** et développer des énergies sur notre territoire **pour être indépendant énergétiquement**.
- Nous devons gagner le défi de la transition énergétique :
 - En passant d'un modèle fondé essentiellement sur le carbone à un **modèle décarboné**.
 - En passant d'un modèle fondé sur des ressources inégalement réparties sur la planète à un **modèle où chaque maison, chaque entreprise et chaque collectivité pourra devenir autonome** en énergie.
- Les énergies renouvelables (soleil, eau, vent...) présentent l'avantage de couvrir l'ensemble du territoire, d'être **inépuisables** et de créer des emplois non délocalisables. Elles offrent **un système énergétique décentralisé et propre**.

QUELLES SONT LES MESURES PHARES DE CE PLAN ?

- Un **« fonds chaleur renouvelable »** sera mis en place dès **2009** afin de soutenir la production de chaleur à partir de sources renouvelables. Il apportera aux entreprises et aux collectivités des aides financières pour les projets qui valorisent les énergies renouvelables. Le projet de loi de finances prévoit une dotation d'environ 1 milliard d'euros pour les trois prochaines années.
- **Au moins une centrale solaire sera construite dans chaque région d'ici 2011**. Un appel d'offres sera lancé avant la fin 2008. Nous devons bâtir une véritable industrie solaire en France.
- **La production d'énergie issue du sous-sol va être multipliée par 6 d'ici à 2020**. Objectif : équiper 2 millions de foyers de pompes à chaleur en relançant les programmes de géothermie.
- **Un milliard d'euros supplémentaire va être attribué à la recherche** dans le domaine de l'environnement et des nouvelles technologies de l'énergie, dont 400 millions d'euros sur 4 ans pour un fonds de soutien aux expérimentations industrielles.
- Ces mesures trouveront leur traduction dans différents projets de loi : loi de transition environnementale (Grenelle 2), projet de loi de finances.

CONCERNANT LES EOLIENNES ?

- **L'éolien représente entre 1/4 et 1/3 du potentiel de développement des énergies renouvelables**. Si l'on veut atteindre l'objectif, contenu dans le Grenelle de l'environnement, d'une augmentation de

20 millions de tonnes équivalent pétrole de la production d'énergies renouvelables d'ici 2020, **le développement des éoliennes est indispensable.**

- **Le développement de l'éolien contribue à la réduction des émissions de CO2, mais aussi à notre indépendance énergétique.** Le parc éolien français, qui compte 2000 éoliennes actuellement et en comptera 8000 en 2020, devrait permettre de réduire les émissions françaises de 1,65 million de tonnes de CO2 en 2008, et de 16 millions en 2020 !
- Toutefois, **les éoliennes ne doivent pas se multiplier de manière anarchique.** C'est pourquoi le Gouvernement va améliorer la planification et la concertation pour le développement des éoliennes terrestres. Celui-ci se fera **dans le respect de nos paysages et de la qualité de vie des riverains.**

LA FRANCE A-T-ELLE BESOIN DE CES NOUVELLES MESURES ALORS QU'ELLE EST PIONNIERE EN MATIERE D'ENERGIES RENOUVELABLES?

- La France possède de nombreux atouts : nous sommes **le 2^{ème} producteur européen d'énergies renouvelables** derrière l'Allemagne, avec une croissance de 4,2% en 2007.
- La France, c'est aussi **un des marchés européens les plus dynamiques en matière d'éolien** : la capacité a été multipliée par 10 en 4 ans et notre pays se situe désormais au 3^{ème} rang derrière l'Allemagne et l'Espagne.
- Le crédit d'impôt a permis de **dynamiser le marché des pompes à chaleur**, avec une croissance de 50% entre 2006 et 2007. Avec plus de 160 000 pompes à chaleur vendues en 2007, **la France est aujourd'hui le 1^{er} marché européen.**
- Toutefois, **la France doit multiplier ses efforts et rattraper son retard dans certains domaines** comme l'énergie solaire ou la géothermie. Si nous voulons remplir l'objectif de 23% d'énergie renouvelables en 2020 et relever le défi de la transition énergétique, nous devons développer toutes les filières : le solaire, l'éolien, le photovoltaïque, la biomasse.

POURQUOI CE PLAN MET-IL L'ACCENT SUR L'ENERGIE SOLAIRE?

- Si l'énergie solaire est au cœur de ce plan de développement des énergies renouvelables, c'est parce qu'**elle reste insuffisamment exploitée alors que nos capacités de production sont importantes.**
- **Nous devons dynamiser le marché de l'énergie solaire, accélérer la recherche et bâtir une véritable industrie solaire en France.** C'est pourquoi ce plan prévoit la construction d'au moins une centrale solaire par région d'ici 2011 et des simplifications administratives et fiscales pour l'installation de panneaux photovoltaïques.
- Autre mesure : **le permis de construire ne pourra plus s'opposer à l'installation de systèmes de production d'énergies renouvelables sur les bâtiments**, sauf dans des périmètres nécessitant réellement une protection (secteur sauvegardé, site inscrit ou classé).

Verbatim

Nicolas SARKOZY :

- *« Nous voulons faire de la France le leader des énergies renouvelables, au-delà même de l'objectif européen de 20 % de notre consommation d'énergie en 2020 ».*

Jean-Louis BORLOO :

- *« Ce plan est le plan de transition possible entre deux modèles énergétiques radicalement différents et l'occasion pour notre pays de se situer plus que jamais aux avant-postes de la lutte contre le changement climatique ».*

Luc CHATEL

Retrouvez l'ensemble des Clés actu sur le site : www.porte-parole.gouv.fr